

Toulon le 9 juillet 2024

Tristan GIANNONI
Proviseur

A destination des nouveaux étudiants
internes

Dossier suivi par :
Patricia LAMOUR
Secrétariat du Proviseur
Tristan GIANNONI

Réf : 2023/2024

Téléphone :
04 98 00 15 03

Courriel
Patricia.Lamour@ac-nice.fr
212, Rue Amiral Jaujard
BP 1404
83056 Toulon cedex

Section Techniciens
Supérieurs
à l'utilisateur
En formation initiale et
continue

Classes Préparatoires aux
Grandes Écoles

Madame, Monsieur,

Lors de votre arrivée au sein de l'internat, les Assistants d'Education vous distribueront une fiche intitulée état des lieux.

Les deux internats sont des bâtiments propriété de la Région SUD et dont l'entretien courant appartient au lycée.

Les usagers de ce service rendu aux familles et étudiants n'en sont pas moins responsables des locaux et matériels mis à leur disposition.

Toute dégradation volontaire ou accidentelle entraîne de fait une dépense de remise en état qui peut être imputée à l'établissement.

Je vous invite à remplir le document joint à cette note de façon sérieuse et appliquée dès que vous prenez connaissance de l'état de votre chambre.

Ce document « état des lieux » atteste in fine de l'état dans lequel vous avez trouvé votre futur lieu de vie.

En effet, le règlement intérieur de l'internat stipule que ce document signé par vos soins et contre signé par la Direction, servira de base à d'éventuelles facturations faisant suite à la constatation de dégradations au cours de l'année scolaire 2024-20245

Je vous souhaite une agréable rentrée à l'Internat.

Tristan GIANNONI, Proviseur

